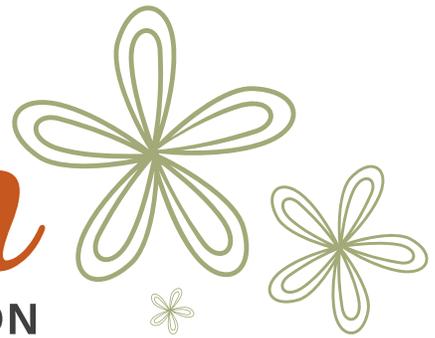


L'entraîn

SAINT-LÉONARD-D'ASTON



Les membres du conseil et les employés de la Municipalité tiennent à remercier chaleureusement Serge Auger et Daniel Ouellet pour leurs 25 et 24 années respectives de loyaux services au sein de la Municipalité. Notre municipalité peut se compter chanceuse d'avoir des employés aussi fidèles! Nous désirons aussi souligner le départ à la retraite de Daniel et lui souhaiter une retraite des plus agréables.

DÉCISIONS MUNICIPALES

SEPTEMBRE 2020

Les membres du conseil municipal désirent vous informer des principales décisions prises lors de la séance du 14 septembre 2020. Contactez-nous pour recevoir les procès-verbaux complets.

- La Municipalité a adopté une résolution en vue de la signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention. Les avantages de cette adhésion consistent à assurer, entre autres, une gestion complète des dossiers d'accidents de travail, une visite de prévention et l'accompagnement par un expert en santé et sécurité au travail (SST), l'élaboration d'un plan d'action annuel en SST et l'accès à plusieurs formations en lien avec la SST.
- Les amendes sont annulées pour une durée indéterminée à la bibliothèque Lucille-M.-Desmarais compte tenu du contexte actuel de pandémie et des heures d'ouverture réduites. Par ailleurs, la bibliothèque se dotera d'une chute à livres extérieure grâce à une subvention provenant du ministère de la Culture et des Communications. Ainsi, 70% des dépenses sont admissibles à la subvention. Par conséquent, pour un projet d'environ 4 500\$, il en coûtera un maximum de 1 400\$ à la Municipalité.
- L'étude géotechnique complémentaire sera effectuée sur l'ancien terrain de la Commonwealth Plywood afin de savoir de quelle façon des bâtiments pourraient être érigés sur le terrain. Le mandat a été octroyé à FNX innov pour un montant maximal de 16 350\$, taxes en sus.
- Selon son règlement relatif à la promotion de la construction résidentielle, la Municipalité versera la somme de 16 000\$ aux nouveaux propriétaires.
- Ne connaissant pas les montants des quotes-parts reliées qui seront à défrayer par les citoyens, la Municipalité s'est prononcée en désaccord relativement à l'exercice de la compétence de la MRC de Nicolet-Yamaska dans le domaine du transport collectif ainsi que dans le domaine du développement et de l'information touristique.
- doutant de la pertinence du contrôle biologique des insectes piqueurs, les membres du conseil ont décidé de ne pas poursuivre le projet relatif à ce projet.
- La Municipalité a procédé à l'embauche de Francis Bergeron et de Sébastien Benoît au service des travaux publics.
- Le règlement numéro 2020-06, modifiant le règlement numéro 2019-04, relatif au Programme de revitalisation favorisant la construction, la reconstruction et la rénovation majeure des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels a été adopté. Ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité.

- Une demande de subvention sera envoyée au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme PRIMEAU (Programme d'infrastructures municipales d'eau) afin d'accélérer le processus relatif au projet d'enlèvement du baryum dans l'eau potable.
- Un devis d'appel d'offre sera préparé par Techni-consultant afin que la Municipalité procède à l'inspection et au nettoyage des conduites unitaires, soit celles de plus de 50 ans.

En tant qu'entité, le conseil municipal a répondu par résolution aux sorties médiatiques du maire démissionnaire, Jean-Guy Doucet.

Contexte de la vente du terrain de la Commonwealth Plywood (rés. 2020-09-156)

CONSIDÉRANT que la volonté du conseil en ce qui a trait au terrain municipal communément appelé « terrain de la Commonwealth Plywood » (soit les lots 6 109 499 et 5 516 959) a toujours été d'y voir se réaliser un projet de développement résidentiel sous forme d'immeubles multi-logements construits en plusieurs phases conçus au bénéfice des personnes en perte d'autonomie de la Municipalité afin de leur offrir un lieu de résidence, notamment une fois venue leur retraite, afin d'assurer leur rétention sur le territoire de la Municipalité plutôt que de les voir quitter pour aller résider sur un autre territoire municipal;

CONSIDÉRANT que dès ce moment, accessoirement à ce projet, le conseil entendait accepter, selon la proposition, l'insertion éventuelle d'édifices commerciaux relatifs à des soins de santé et à des commerces de proximité;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, le 12 avril 2018, la Municipalité a publié un appel d'offres public afin de vendre le terrain de la Commonwealth Plywood à un tiers s'engageant à réaliser un projet conforme à cette volonté du conseil et de la population;

CONSIDÉRANT que l'avis publié à cette fin le 12 avril 2018 prévoyait notamment expressément, comme condition de vente de cette propriété municipale, que chaque édifice résidentiel construit devra inclure de 4 à 12 logements adaptés aux personnes en perte d'autonomie, comportant au moins 2 étages, comprenant un ascenseur et étant accessibles aux personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que, malheureusement, entre le 12 avril 2018 et la fin juin 2018, aucun promoteur n'a soumis de proposition

d'acquisition à la Municipalité et donc démontré un quelconque intérêt pour ce projet;

CONSIDÉRANT qu'entre la fin juin 2018 et le début octobre 2018, le maire, aujourd'hui démissionnaire, a rencontré un promoteur à un certain nombre de reprises, afin de discuter de ce projet et que ces démarches se sont avérées positives;

CONSIDÉRANT en effet que ce promoteur a transmis à la Municipalité une première lettre d'intention d'acquisition proposant une période d'évaluation du projet et de discussion avec la Municipalité le 23 octobre 2018 et qu'il a remis à la Municipalité une seconde lettre d'intention modifiant la première le 20 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que l'actuelle directrice générale a été embauchée par la Municipalité en décembre 2018 et que c'est à partir de ce moment qu'elle est intervenue dans ce projet déjà en cours;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire du 11 février 2019, la Municipalité a accepté la lettre d'intention du 20 novembre 2018 du promoteur ci-dessus mentionné par résolution dûment adoptée;

CONSIDÉRANT qu'entre mars 2019 et août 2019, plusieurs rencontres de discussion et de négociation se sont tenues entre le promoteur et la Municipalité dans l'espoir d'une entente d'acquisition par le promoteur du terrain de la Municipalité aux fins ci-dessus mentionnées;

CONSIDÉRANT que le promoteur a déposé une offre d'achat officielle à la Municipalité le 8 août 2019 respectant ainsi le délai qu'il s'était lui-même imposé dans sa lettre d'intention du 20 novembre 2018 (soit de déposer une offre d'achat au plus tard le 19 août 2019);

CONSIDÉRANT que le promoteur a rencontré le conseil afin de présenter formellement son offre d'achat le 17 septembre 2019, tous les membres du conseil étant alors présents ainsi que la directrice générale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a présenté au promoteur une contre-offre à son offre d'acquisition et qu'une rencontre a eu lieu entre le conseil et le promoteur à cette fin le 10 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que le 25 novembre 2019, le promoteur, répondant aux attentes exprimées par le conseil, a présenté une nouvelle offre d'acquisition, révisant donc ainsi sa première offre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a soumis au promoteur, lors d'une rencontre tenue le 20 décembre 2019, une contre-offre à l'offre d'acquisition révisée du promoteur;

CONSIDÉRANT que le promoteur a donné suite aux nouvelles demandes alors exprimées par la Municipalité en déposant une nouvelle offre d'acquisition « re-révisée » le 30 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire du 11 février 2020, le conseil a accepté l'offre d'acquisition re-révisée du promoteur;

CONSIDÉRANT que, dès lors, le conseil et le promoteur en cause étaient liés contractuellement quant au projet d'acquisition du terrain de la Municipalité par ce promoteur;

CONSIDÉRANT que cette offre finale (offre d'acquisition re-révi-

sée) était conditionnelle aux résultats de tests devant être effectués sur le terrain sur sa capacité portante;

CONSIDÉRANT que les forages nécessaires à la détermination de la capacité portante des sols du terrain ont eu lieu le 25 février 2020 et que le rapport des experts retenus à cette fin (soit GÉOCIVIL) a été reçu par la Municipalité le 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT que ces tests, malheureusement non concluants, n'ont pas totalement élucidé les inquiétudes quant à la capacité portante de sols du terrain en cause;

CONSIDÉRANT que malgré cela, après avoir pris connaissance du rapport de GÉOCIVIL, le promoteur a, par courriel, informé la Municipalité le 14 mai 2020 qu'il demeurerait intéressé par l'acquisition du terrain, sous réserve que des tests additionnels lèvent tout doute quant à la capacité portante du terrain ou du moins quant aux endroits où des constructions pourraient être érigées sur le terrain en cause;

CONSIDÉRANT que le 22 juin 2020, de façon tout à fait surprenante, le maire, non encore démissionnaire, a informé la Municipalité du fait qu'une nouvelle offre d'acquisition serait soumise à la Municipalité sous peu par un autre promoteur;

CONSIDÉRANT que, selon l'avocat de la Municipalité, la directrice générale a informé le maire non encore démissionnaire, du fait que, vu l'entente du 11 février 2020, la Municipalité était liée au premier promoteur quant à la vente du terrain en cause et qu'elle ne pouvait, en conséquence, débiter quelque discussion que ce soit avec un autre promoteur et, surtout, accepter quelque nouvelle offre d'acquisition que ce soit;

CONSIDÉRANT que le 29 juin 2020, la Municipalité a reçu une offre d'acquisition du terrain en cause d'un second promoteur;

CONSIDÉRANT que la Municipalité, étant donné l'avis juridique obtenu, soit qu'elle ne pouvait débiter quelque discussion que ce soit avec un nouveau potentiel acquéreur tant qu'elle était liée contractuellement avec le premier promoteur, a jugé préférable de ne pas examiner cette seconde offre;

CONSIDÉRANT par surcroît que le premier promoteur, soit celui dont l'offre d'acquisition avait été acceptée par le conseil le 11 février 2020, a remis à la Municipalité une nouvelle lettre d'intention d'acquisition le 8 juillet 2020 réitérant son intention d'acquisition malgré les résultats peu probants des tests sur la capacité portante des sols du terrain en cause;

CONSIDÉRANT que dans cette nouvelle lettre d'intention d'acquisition, le promoteur a demandé à la Municipalité d'effectuer des analyses additionnelles afin de savoir de quelle façon pourraient être érigés des bâtiments sur le terrain compte tenu de la capacité portante de sols de ce dernier et que le conseil a accepté, comme allant de soi, cette demande;

CONSIDÉRANT que le 13 juillet 2020, six membres du conseil ont demandé la tenue d'une rencontre avec ce premier promoteur pour faire le point sur la situation et s'assurer qu'il y aurait le moins de retard possible dans la réalisation ultime du projet;

CONSIDÉRANT que ce 13 juillet 2020, le maire, non encore démissionnaire, a exigé de pouvoir tenir une séance de travail avant

AFFAIRES MUNICIPALES

que ne se tienne la rencontre avec le premier promoteur requise par le conseil, pour des motifs ci-après mentionnés ;

CONSIDÉRANT que le conseil a accepté cette demande du maire non encore démissionnaire, et que le premier promoteur a accepté de surseoir à sa rencontre dans l'attente que le conseil ait terminé ses délibérations privées ;

CONSIDÉRANT que l'objectif du maire non encore démissionnaire était alors de convaincre le conseil de prendre connaissance de l'offre soumise par un second promoteur, dont il avait lui-même pris connaissance, et que le conseil a refusé, quant à lui, cette demande du maire non encore démissionnaire pour les motifs déjà mentionnés plus haut ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette séance de travail, le conseil a tout de même tenu, ce 13 juillet 2020, la rencontre prévue avec le premier promoteur mais que le maire non encore démissionnaire a refusé alors de participer à cette rencontre ;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre du 13 juillet 2020, les six conseillers se sont estimés satisfaits de la rencontre et des engagements du premier promoteur quant à la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du conseil tenue ce même 13 juillet 2020, le conseil a adopté une résolution réitérant la volonté de la Municipalité de vendre le terrain en cause au premier promoteur et que, suivant l'adoption de cette résolution, le maire non encore démissionnaire, a inscrit son droit de veto à l'encontre de cette résolution, empêchant celle-ci d'entrer en vigueur ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce veto du maire, deux membres du conseil ont dûment convoqué une séance extraordinaire publique pour réadopter la résolution du 13 juillet 2020, ainsi que l'exige la loi, séance extraordinaire ayant été convoquée pour le 22 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT que ces deux membres du conseil ont transmis, toujours conformément à la loi, en main propre et au domicile du maire non encore démissionnaire le 17 juillet 2020 un avis de convocation à cette séance extraordinaire du 22 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT que, par l'effet d'une curieuse coïncidence, un huissier a remis à la directrice générale de la Municipalité, le 21 juillet 2020, une mise en demeure transmise par le second promoteur exigeant, notamment, que la Municipalité accepte le dépôt de son offre d'acquisition et l'étudie ;

CONSIDÉRANT que, vu les circonstances, le conseil, lors de la séance extraordinaire du 22 juillet 2020, a choisi d'ajourner cette séance avant sa tenue afin de prendre connaissance de l'offre d'acquisition soumise par le second promoteur ;

CONSIDÉRANT que le conseil a alors constaté que l'offre de ce second promoteur proposait un projet ne correspondant pas à celui voulu par le conseil ;

CONSIDÉRANT par surcroît que le coût d'acquisition soumis par ce second promoteur n'était en rien plus intéressant financièrement que celui soumis par le premier promoteur et que, vu le type de projet proposé par ce second promoteur, la Municipalité récolterait, à terme, moins de revenu de taxes si elle acceptait le projet du second promoteur que si elle maintenait l'acceptation de celui du premier promoteur ;

CONSIDÉRANT que, par sa résolution no 2020-07-118, le conseil a de nouveau réitéré son acceptation de l'offre d'acquisition du premier promoteur, avec modifications, ce 22 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT que le maire a choisi de démissionner de son poste lors de la séance ordinaire du 10 août 2020, moment où il a annoncé celle-ci.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu que :

- Le conseil municipal déclare qu'il est extrêmement désolé que M. Jean-Guy Doucet ait choisi de démissionner pour marquer sa désapprobation du choix fait par le conseil plutôt que de se rallier à la majorité ;
- Le conseil municipal déplore surtout les coûts que cette démission va générer pour la Municipalité, compte tenu qu'une élection partielle devra être tenue puisque cette démission a été formellement déposée par écrit à la Municipalité plus de un an avant la tenue des prochaines élections générales ;
- Le conseil ne regrette aucunement la décision qu'il a prise dans le présent dossier puisqu'il demeure tourné vers son objectif de faire en sorte que les personnes qui arrivent à la retraite, notamment, aient la possibilité de trouver un logement décent et adapté pour demeurer dans la Municipalité plutôt que de quitter le territoire.

POUR NOUS JOINDRE : 819 399-2596 ou municipalite@saint-leonard-daston.net



DERNIÈRE COLLECTE DES ENCOMBRANTS POUR 2020 : LE 29 OCTOBRE.

DERNIÈRE JOURNÉE DES CONTENEURS DE RÉSIDUS VERTS ET DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION : 14 NOVEMBRE.

Les conteneurs pour les résidus verts et les matériaux de construction seront disponibles les jeudis (13 h à 19 h) ainsi que les vendredis et samedis (9 h à 15 h) jusqu'au 14 novembre. Ils seront fermés pour la période hivernale. Nous vous rappelons que les meubles remboursés (matelas, divan, fauteuils), les jouets pour enfant en plastique ainsi que les pièces d'auto doivent être mis à côté de votre bac noir lors de la collecte des encombrants. SEULEMENT l'accès pour déposer des Résidus domestiques dangereux sera possible pendant la période hivernale.

Début de la collecte des ordures aux deux semaines, à partir du 1^{er} octobre 2020. (voir calendrier)

VOTRE NUMÉRO CIVIQUE



Le Service de sécurité incendie tient à vous rappeler l'importance de bien identifier vos bâtiments. Le numéro civique est d'une importance capitale lors d'une situation d'urgence.

La Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston croit à la sécurité de ses citoyens et citoyennes. Que ce soit en périmètre urbain ou rural, pour une maison ou un chalet, nous recommandons d'avoir un numéro civique en façade du bâtiment, visible de la voie publique de jour comme de nuit et éclairé si possible. C'est la responsabilité de chaque propriétaire de bâtiment portant un numéro civique de s'assurer que les chiffres sont visibles et en bon état.

Nous comptons sur votre collaboration afin de nous aider à vous localiser le plus rapidement possible. Un simple geste peut vous sauver la vie.



Le Service des travaux publics procédera au nettoyage du réseau d'aqueduc sur son territoire au cours des mois de septembre et d'octobre. Nous aviserons les citoyens au moyen du système d'alertes municipales. Nous vous invitons à vous inscrire au service d'alertes municipales via le <https://saint-leonard-daston.alertesmunicipales.com/> ou en appelant Claudia au bureau municipal au **819 399-2596, poste 2221**.

Cette opération consiste à débarrasser les conduites de distribution d'eau potable des dépôts accumulés, par une mise en vitesse de l'écoulement de l'eau au moyen des bornes-fontaines dans une séquence qui minimise les inconvénients.

Des variations de pression et une coloration différente de l'eau pourraient se produire temporairement. Il est donc recommandé durant cette période de vérifier la couleur de l'eau avant de l'utiliser pour les usages domestiques et pour la consommation et, au besoin, de la laisser couler quelques minutes jusqu'à ce qu'elle ait retrouvé sa limpidité. Sachez qu'il n'y a aucun danger quant à la qualité bactériologique de l'eau; elle demeure potable en tout temps.

De plus, soyez assurés que cette méthode n'est pas considérée comme étant un gaspillage d'eau, mais plutôt une opération nécessaire dans le but de s'assurer que les conduites sont propres pour préserver la qualité de l'eau potable du réseau de distribution et pour assurer le bon fonctionnement des bornes-fontaines.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience pendant cette opération de nettoyage du réseau d'aqueduc.

Élargissement de la rue Bon-Air

Nous procéderons à l'élargissement d'une partie de la rue Bon-Air afin de faciliter la circulation à pied ou à vélo de nos citoyens.



HOMME DE MAINTENANCE RECHERCHÉ

- Samedi et dimanche de jour
- Permis de conduire valide
- Salaire à discuter

Pour info : 819 399-3969 ou administration@centrerl.com

LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 OCTOBRE 2020 AURA LIEU
AU CENTRE RICHARD-LEBEAU À 19H30.

Polycourons
15 octobre 2020



Besoin de bénévoles, veuillez contacter Guillaume Blais au 819 399-2122, poste 6093.

LOGEMENTS À PRIX MODIQUE

Office Municipal d'Habitation
au 500, rue Beaudoin

Logements à prix modique 3 ½ à louer au deuxième étage pour personnes âgées de 65 ans et plus, disponible maintenant. Pour information, contactez Johanne Poudrier, directrice, au 819 336-6640



On prend de l'expansion!
Grand garage, bien éclairé avec une belle et jeune équipe dynamique!
Viens nous voir!

BOUDREAU
SERVICES MÉCANIQUES

RECHERCHE
2 MÉCANICIENS
AUTOMOBILE

Faites parvenir votre curriculum vitae à :
boudreau.frederic@gmail.com

PROMATRICE

USINAGE - DÉCOUPE - PLIAGE

Promatrice est une entreprise en pleine expansion et est à la recherche de plusieurs candidats afin de compléter son équipe!

POSTES DISPONIBLES

HORAIRE

Temps plein
De jour de 7 h 30 à 17 h du lundi au jeudi ainsi que le vendredi de 7 h 30 à midi.

SALAIRE

La rémunération est établie selon l'expérience et les compétences du candidat.

AVANTAGES

Assurances collectives après 3 mois, club social et salaire concurrentiel!

LIEU DE TRAVAIL

300A, rue Carter,
Saint-Léonard-d'Aston, Qc
J0C 1M0

POUR POSTULER

Envoyez votre curriculum vitae à
simon@promatrice.ca

JOURNALIERS

**SOUDEUR-
ASSEMBLEUR**

**RESPONSABLE
RECEPTION ET
EXPEDITION**

promatrice.com



FONDATION MÉDICALE Jean-Pierre Despins, m.d.

La Fondation Médicale Jean-Pierre Despins, m.d. est heureuse d'avoir contribué en remettant une somme de 1 092\$ aux Loisirs de Sainte-Eulalie pour le projet d'emploi étudiant pour l'été 2020 de Charlotte Durand. Cette jeune fille vit avec un handicap visuel. Voyant qu'il n'y avait pas de programme pour favoriser l'intégration à l'emploi des jeunes de 16 à 18 ans,

Andrée Ducasse (maman de Charlotte), après plusieurs recherches, décide de communiquer avec Karine Béliveau, présidente de la Fondation. Après la présentation de la demande au conseil d'administration, les administrateurs acceptent à l'unanimité d'offrir la somme manquante pour que Charlotte puisse atteindre son objectif. Nous partageons le mot de Joliane Delisle, responsable du camp de jour de Sainte-Eulalie: « Cette année au camp de jour, nous avons eu la chance d'offrir un premier emploi à Charlotte Durand qui vit avec un handicap. Sa présence a été très enrichissante pour les enfants, pour les animatrices et même pour moi. Les enfants ont pu échanger, jouer et apprendre d'une personne différente d'eux. C'était vraiment beau de voir comment les enfants l'écoutaient et la façon dont ils participaient aux jeux organisés par Charlotte. Un grand merci à la Fondation! »



Sur la photo Joliane Bélisle, responsable du camp, Nathalie Beauchemin, trésorière FMJPD, Charlotte Durand, animatrice du camp de jour et Marylène Fortier, intervenante



OÙ CONSULTER PENDANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19?

Besoin de consulter pour un problème de santé mineur (Votre vie n'est pas en danger, mais vous devez consulter)		Besoin de consulter pour un dépistage	Besoin de consulter pour un problème psychosocial	Besoin de consulter pour une urgence	
 <p>1 844 313-2029</p> <p>Pour la situation ci-dessous, Marie et Alice seront dirigées vers un GMF ou une clinique médicale</p> <ul style="list-style-type: none"> SANS symptômes d'allure grippale ou de gastroentérite; SANS médecin de famille. 	 <p>Médecin de famille</p> <p>Pour la situation ci-dessous, Zoé et Elliot seront dirigés vers leur GMF ou leur clinique médicale</p> <ul style="list-style-type: none"> SANS symptômes d'allure grippale ou de gastroentérite; AVEC médecin de famille. 	 <p>1 877 644-4545</p> <p>Pour la situation ci-dessous, François et Camille seront dirigés vers la CDÉ (Clinique désignée d'évaluation)</p> <ul style="list-style-type: none"> AVEC symptômes d'allure grippale ou de gastroentérite légers à modérés; AVEC ou SANS médecin de famille; En attente d'un résultat à un test COVID-19; Ayant reçu un résultat positif COVID-19 ou négatif AVEC symptômes. 	 <p>1 877-644-4545</p> <p>Pour se faire dépister, Maxime et Timothé compléteront l'outil d'autoévaluation et seront dirigés vers l'une des trois options ci-dessous</p> <ul style="list-style-type: none"> Clinique désignée de dépistage; Clinique de dépistage mobile; Clinique désignée d'évaluation. 	 <p>Info-social 811</p> <p>Si Héliène ou Jake vivent une ou plusieurs des situations ci-dessous, ils doivent téléphoner à Info-social</p> <ul style="list-style-type: none"> Anxiété; Stress; Idées suicidaires; Violence conjugale; Problème de consommation (alcool et drogue). 	 <p>911 ou Urgence</p> <ul style="list-style-type: none"> Votre vie est en danger ou vous avez besoin de soins urgents; Bébé de 3 mois et moins avec symptômes de la COVID-19; Difficulté à respirer, sensation d'essoufflement ou d'étouffement vous empêchant de parler. <p><small>Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec</small></p> <p>Québec</p>
<p>Pour un problème de santé mineur, il est également possible d'appeler au 811 pour recevoir les conseils d'une infirmière.</p>					

COVID-19
Nos services demeurent accessibles malgré la pandémie actuelle.

Nous respectons les mesures d'hygiène mises en place par le gouvernement.



Reprise des Cafés Entr'aidants
Les cafés rencontres sont enfin de retour dans votre secteur. Veuillez prendre note que l'horaire et le lieu ont changé.

Où : à la salle à manger du Centre L'Assomption
585, rue de la Station, Saint-Léonard-d'Aston

Quand : un mercredi sur deux de 18 h 00 à 20 h 00

Animation: Evelyne Bélisle, intervenante APPABNY
Manon Daigle, directrice du Centre L'Assomption



Contactez-nous pour avoir plus d'information

Tel: 819 606-0076 Sans frais: 1 855-350-0076
4225, avenue Landry, Bécancour (Saint-Grégoire) G9H 2A7
info@prochesaidantsbny.ca www.prochesaidantsbny.ca

Les Cafés Entr'aidants sont possibles grâce au soutien financier de : L'APPU POUR LES PROCHES AIDANTS DANS LE CENTRE-DU-QUÉBEC

ATTENTION!

SERVICE CANADA PRÊT À VOUS AIDER

Veuillez accéder à nos nombreux services en ligne à l'adresse suivante :
Canada.ca/service-canada-accueil

Si vous avez besoin d'aide pour accéder aux services, veuillez remplir le formulaire de demande de service en ligne à :
Canada.ca/service-canada-services-electroniques



Un agent de Service Canada communiquera avec vous dans un délai de deux jours ouvrables.

Si vous n'avez pas accès à Internet et que vous avez besoin d'aide pour accéder aux services, veuillez communiquer avec nous au :
1-877-760-2657

Veuillez suivre les directives sur la prévention et le contrôle des infections fournies par l'Agence de la santé publique du Canada à l'adresse :
Canada.ca/le-coronavirus

Si vous présentez ces symptômes, veuillez contacter votre prestataire de soins de santé ou votre bureau local de santé publique.





Clinique
Orthothérapie
Manon Cloutier

Massothérapie • Kinésithérapie • Orthothérapie

Reçus pour assurances

1038, 9^e rang
Saint-Léonard-d'Aston
J0C 1M0
info@cliniqueomc.com
www.cliniqueomc.com

819 399-3216
Sur rendez-vous seulement



desjardins.com/caissegodefroy
Desjardins (Caisse Godefroy)

Centres de services
Saint-Grégoire (siège social)
Seigneurie Godefroy
Saint-Léonard-d'Aston

Centres automatisés
Bécancour
Sainte-Angèle-de-Laval
Saint-Célestin
Sainte-Grertrude
Saint-Wenceslas

**Votre caisse au bout du fil
ACCESSIBLE 7 JOURS SUR 7**

Prise de rendez-vous, information,
transactions...
Parlez avec un conseiller
de 6 h à minuit, 7 jours sur 7.

Composez le
819 233-2333 • 1 877 503-2333

**CET EMPLACEMENT
EST POUR VOUS!**

Appelez-nous pour faire connaître
votre entreprise à tous nos citoyens

819 399-2596



Les **PRODUCTIONS** de
L'IMPRIMERIE
IMPRIMERIE ET CENTRE
DE COPIES COMMERCIALES

Annie Courchesne, propriétaire
annie@imprimure.com

T. : 819 399-2374 / F. : 819 399-3430

885, 9^e rang, Saint-Léonard-d'Aston, QC J0C 1M0
www.imprimure.com



Isabelle Fleurent
Pharmacienne propriétaire

**OUVERT
7 JOURS**

AFFILIÉE À



405, rue Principale,
Saint-Léonard-d'Aston (Québec) J0C 1M0
T. : 819-399-2020 • F. : 819-399-2420
www.familiprix.com • Livraison gratuite

Cosmétiques • Photos • Loteries et plus

NORMAND GAUTHIER INC.

160, 9^e rang, Saint-Wenceslas (Québec) G0Z 1J0
Tél.: **819 224-7719**
Cell. Normand: **819 371-4202**
Cell. Jean-François: **819 697-7719**
Permis no. Q305694

• Bouvillons et veaux de remplacement
Commerce d'animaux • Acheteur sur com-
mande • Vaches laitières et type boucherie



Le St-Hubert Express
de St-Léonard-d'Aston

Édith Collins
Franchisée

9259-1403 Québec Inc.
180 rang du Moulin Rouge, Local 100
St-Léonard-d'Aston, QC J0C 1M0
T 819 399-3996
F 819 399-3997
rot261@st-hubert.com



Pharmacie Jean-Sébastien Cardinal Inc.

Jean-Sébastien Cardinal
Pharmacien-propriétaire
580, rue de la Station
Saint-Léonard-d'Aston (Québec) J0C 1M0
T 819 399-2701
F 819 399-2626
CardinalJS3638@groupeproxim.org

Lun. au vend. : 9h à 19h
Samedi : 9h à 16h
Dimanche : Fermé

SERVICE DE LIVRAISON

membre affilié à **Proxim**



Accréditée
**Centre
l'Assomption**
Infirmière sur place

Résidence pour personnes âgées autonomes
et en perte d'autonomie

585, rue de La Station, Saint-Léonard-d'Aston J0C 1M0
819 399-2973



SOUDURE LEMIRE INC.
STRUCTURE D'ACIER | MÉTAUX OUVRÉS | FABRICATION SUR MESURE

DAVE LEMIRE | PROPRIÉTAIRE

INFO@SOUDUREDRLMIRE.COM WWW.SOUDUREDRLMIRE.COM

819.399.2625 819.399.2624

866, 9^e RANG, SAINT-LÉONARD-D'ASTON, QC J0C 1M0



Cabinet en assurances de dommages et services financiers

Saint-Léonard-d'Aston
235, rue Principale
Saint-Léonard-d'Aston, QC J0C 1M0

L'offre intelligente

Assurance_générale_agricole_commerciale
henaultassurance.com | 1 800 567-0906 | 819 399-2869



431, route 155, Saint-Léonard-d'Aston (Québec) J0C 1M0

CONCASSAGE

DÉMOLITION

EXCAVATION

819 399-2670

819 388-2428

excas2007@hotmail.com



FEU • VOL • CAMÉRA
CONTRÔLE D'ACCÈS
INTERCOM
AIDE MÉDICALE

Une équipe de professionnels
près de chez vous!

Technic
Alarme

2720, côte Richelieu
Trois-Rivières
819 691-1937 || 1 877 691-1937
technicalarme.com

Traitement d'eau
GARAND



VENTE • LOCATION • SERVICE • INSTALLATION

- TRAITEMENT D'EAU
- NETTOYEURS À PRESSION
- POMPES ET ACCESSOIRES
- CIRCULATEURS
- RÉPARATION DE MOTEURS

URGENCE
24 h / 7 jours

819 752-5563
Sans frais : 800 263-5563

Licence RBO :
1648-4438-41



VENTES/ADMIN : 233, de la Grande-Ligne
ATELIER : 111, rue Garand Victoriaville

Comeau et Trépanier, notaires

Me François Comeau
notaire

Me Sophie Lamothe-Comeau
notaire fiscaliste

Me Catherine Grenier
notaire



Saint-Léonard-d'Aston
819 399-2673

Notre-Dame-du-Bon-Conseil
819 336-2200

BMR | VIVACO
GROUPE COOPÉRATIF

QUINCAILLERIE | MATÉRIAUX | CENTRE DÉCO | CENTRE JARDIN
CENTRE PEINTURE | PLOMBERIE | ÉLECTRICITÉ | SAISONNIER

559, rue Lauzière, Saint-Léonard-d'Aston QC J0C 1M0

819 399-2192

CET EMPLACEMENT
EST POUR VOUS!

Appelez-nous pour faire connaître
votre entreprise à tous nos citoyens

819 399-2596



Au Poivre Noir

- Aliments & Produits Naturels
- Suppléments alimentaires
- Cadeaux

440, rue Principale, Saint-Léonard-d'Aston
aupoivre noir@hotmail.com / 819 399-3102

Gestion
Joan Marcel
Processeurs à bois

Tél. : 819 297-2441
Cell. : 819 371-4437

11 480, boul. du Parc-Industriel,
Bécancour (Ste-Gertrude) G9H 3P3
gestionjm@hotmail.com

PILKEMASTER



PROCESSEUR À BOIS

Luc Morissette
Technicien en gestion parasitaire

Service rapide et personnalisé,
pour tous types d'insectes et d'animaux.
Efficace, propre et utilisant le minimum de pesticides.
Service de capture et location de cage.

T. : 819 285-2755 / C. : 819 371-5794
provertextermination@gmail.com





COMITÉ VERT-ST-LÉO

LES CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES OU ÉCOLABELS

Les certifications environnementales, aussi appelées écolabels, peuvent vous aider à identifier les produits et services qui sont les plus respectueux de l'environnement. Elles représentent une garantie que des exigences élevées en termes de limitation des répercussions sur l'environnement et la santé ont été respectées. Elles peuvent couvrir une multitude de critères qui varient en fonction des produits évalués (alimentaires, cosmétiques, textiles, matériaux de construction, etc.). Toutefois, elles sont nombreuses et il peut être difficile de s'y retrouver! Voici donc quelques éléments importants à retenir ainsi que les certifications environnementales, biologiques, équitables et locales, que l'on retrouve le plus fréquemment au Canada.

Les certifications officielles sont les plus crédibles, car elles répondent aux principes suivants :

1. Elles sont certifiées et approuvées par une tierce partie indépendante, en plus de bénéficier d'une surveillance continue.
2. Pour plus de transparence, elles rendent leurs critères et leurs listes de produits ou services certifiés accessibles au public.
3. Elles sont généralement créées par des gouvernements ou par des organismes certificateurs accrédités et qui respectent la norme ISO 14024 sur les écolabels.

La certification environnementale certifie des produits qui sont des choix écologiques, c'est-à-dire ceux qui ont une empreinte environnementale réduite par rapport aux autres produits du marché. Les critères pris en considération touchent l'ensemble du cycle de vie des produits : la consommation des ressources, l'aménagement durable, le processus de production, les émissions dans l'atmosphère, les déchets solides ou encore, l'efficacité énergétique.



Qu'en est-il de la certification biologique? Au Québec, pour qu'un produit soit identifié comme tel, il doit répondre à certaines exigences : l'interdiction d'utiliser des produits chimiques dans les engrais pour la gestion des parasites, des insectes et des maladies, l'interdiction d'utiliser des organismes génétiquement modifiés

(OGM), l'élevage des animaux dans des conditions décentes et une gestion permettant le maintien de la qualité de l'eau et des sols. L'utilisation du terme biologique est contrôlée et protégée par la loi depuis 2008.



Lorsqu'un produit est certifié équitable, cela signifie qu'il a été fabriqué dans des conditions de travail respectant les droits des travailleurs et que ces derniers ont obtenu un revenu adéquat. Cette certification garantit l'équité et la responsabilité sociale dans le commerce international. Une attention particulière est accordée aux normes environnementales, à l'amélioration des conditions de vie des travailleurs ainsi qu'au développement local et communautaire.



La certification d'un produit local signifie qu'il a été fabriqué, en partie ou en totalité, au Québec ou au Canada. Elle peut aussi permettre d'identifier le pourcentage du contenu d'un produit provenant d'une source locale.



En terminant, bien que les certifications officielles soient un gage de qualité, de responsabilité sociale des entreprises et de prise en considération des questions environnementales, les outils d'information à leur sujet gagneraient à être davantage connus des consommateurs. Actuellement, on peut se référer à l'outil EcoLabel Index (<http://www.ecolabelindex.com/>) pour consulter les critères des différentes certifications utilisées à l'échelle internationale.

- Équiterre. Guide des certifications en commerce équitable. <https://www.equiterre.org/solution/guide-des-certifications-en-commerce-equitable>

- ISO (2018). La nouvelle édition d'ISO 14024 sur les écolabels vient de paraître, <https://www.iso.org/fr/news/ref2273.html>

- Université Laval. Guides sur l'approvisionnement responsable, Les certifications de produits. https://www.sf.ulaval.ca/system/files/public/approvisionnement/fiche-AR_certifications_produits.pdf

BiBli
& cie

MEMBRE DU
RESEAU BIBLIO
du Centre de Québec
de Littérature et de la Mémoire

EN OCTOBRE, C'EST

LA CHASSE AUX ABONNÉS

Abonnez-vous ou réabonnez-vous
et courez la chance de gagner un prix*

* Voir le règlement du concours sur le portail Biblietcie.ca



Voyage à travers le temps

PAR RENÉ BERGERON
rene-bergeron@cgcable.ca

VIE MUNICIPALE - PARTIE IX

Au siècle dernier, voici ce qui se passait à Saint-Léonard-d'Aston au cours des années 1990.

En 1992, la Maison de jeunes L'Eau-Vent voit le jour. Au début, elle s'installe dans les anciens locaux de l'usine Lactantia sur la rue Lauzière.

En 1992 paraît le premier numéro du mensuel Parlons de Nous, une initiative de la Caisse populaire visant à informer la population des activités se déroulant dans la communauté. La publication cesse en 2002.

En 1993, la marguerite devient la fleur emblème de la Municipalité.

En 1993, un service de transport adapté est mis sur pied qui desservira huit municipalités, dont Saint-Léonard. La gestion de ce nouveau service est prise en charge par la Municipalité d'Aston-Jonction.

En 1994, un centre d'emploi pour étudiants est mis sur pied par la Chambre de commerce.

Vers 1994, la Chambre de commerce de Saint-Léonard-d'Aston

devient la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Léonard-d'Aston.

En 1995, la fabrique fait don d'un terrain à la Maison de jeunes L'Eau-Vent. Cette même année, la Maison de jeunes L'Eau-Vent déménage au 366, rue Béliveau. Plusieurs activités sont réalisées, dont chacune est une occasion de développer l'estime de soi, le travail d'équipe, le lien de confiance, le sens des responsabilités et bien d'autres choses encore.

En 1996, le centre d'emploi pour étudiants est transféré à la Maison de Jeunes L'Eau-Vent.



Maison de Jeunes L'Eau-Vent située au 366, rue Béliveau (Photo prise par Fred Lampron)



BIBLIOTHÈQUE LUCILLE-M.-DESMARIS

819 399-3368, VENEZ NOUS VISITER SUR



LA CHASSE AUX ABONNÉS

La chasse aux abonnés est débutée depuis le 1^{er} octobre. Tentez votre chance de gagner l'un des trois prix suivants :

1^{er} prix — iPad 10,2 po 128 Go avec Wi-Fi d'Apple, 7^e génération ;

2^e prix — Montre intelligente 40 mm Galaxy Watch Active de Samsung avec moniteur de fréquence cardiaque

3^e prix — Appareil photo Fujifilm Instax Mini 90 Neo Classic et ensemble de 4 films instantanés.

Nous invitons donc tous les citoyens qui ne sont pas encore membres ou qui doivent renouveler leur abonnement à venir nous rencontrer et à s'abonner d'ici le 31 octobre. Bonne chance à tous !

NOUVEAUTÉS

Vous aimez les romans historiques de Rosette Laberge et de Louise Tremblay-d'Essiambre, ou les intrigues avec la Gaspésie comme toile de fond avec l'enquêteur Joaquin Moralès ou encore plus de romans, de documentaires ? Vous serez donc surpris avec plusieurs autres nouveautés. Faut voir !

Les jeunes et les ados ne sont pas en reste avec quelques nouvelles séries : Bio Nick, Miss Parfaite et bien d'autres. Venez voir par vous-même; les bénévoles vous accueillent sur place à tous les jeudi de 15h à 20h30.



CHEZ BORIS

UNE EXPOSITION COLLECTIVE CHEZ BORIS 23-24-25 octobre

GRANDE EXPOSITION DE MARIE-JOSÉE ROY CHEZ BORIS

Une trentaine d'œuvres, dont celles de LA VOIX.

La peintre sculpteure Marie-Josée Roy revient dans le village où elle a grandi, le temps d'une grande exposition.

L'artiste forgeronne, à la carrière d'envergure internationale, y présentera une trentaine de tableaux et de sculptures, notamment la plupart de ses œuvres en montre dans les décors de l'émission LA VOIX.

Marie-Josée Roy a fait du métal son matériau de prédilection et donne vie à ses personnages par diverses techniques.

Vingt pour cent des ventes réalisées sera versé au Centre de pédiatrie sociale LE CERCLE de Saint-Léonard-d'Aston, qui ouvrira ses portes le 27 octobre prochain.

L'artiste sera présente sur les lieux. Une rencontre à ne pas manquer!

HORAIRE

Vendredi 23 octobre 17 h à 21 h

Samedi 24 octobre 13 h à 21 h

Dimanche 25 octobre 10 h à 16 h

ENTRÉE LIBRE

Dans le respect des normes sanitaires

Cercle DE MÉDITATION

Avec Amrita



DÉROULEMENT:

Dégager tensions/calmer l'esprit, purification, paroles de sagesse, intention, yoga de l'esprit. Point zéro, méditation pour nos proches, méditation/prières pour le collectif. Partages.

ÉGLISE DE SAINT-LÉONARD-D'ASTON

2 SEPTEMBRE AU 2 DÉCEMBRE (12 SEMAINES)

Mercredi 10 h 00 à 11 h 30

Inscriptions

Amrita Marie : 819-817-3855 ou metrechezsoi@gmail.com



LUDOLETTE

819 399-3023 • 91, RUE FLEURY

**POUR VOTRE SÉCURITÉ EN LIEN AVEC LA COVID-19,
NOUS AVONS MIS EN PLACE DES MESURES D'HYGIÈNE. APPORTEZ VOTRE MASQUE!**

Début des activités en octobre, inscrivez-vous, votre carte de membre obligatoire à 5\$

Activité famille (stimulation, boîte à outils)

Crochet: lundi après-midi

Peinture: mercredi après-midi

Tablette et portable: mardi après-midi

Français: mercredi avant-midi

Cuisine collective: jeudi avant-midi et vendredi avant-midi

La friperie est ouverte les lundi, mercredi et jeudi de 9 h à 16 h. Profitez des poches à 5\$.

**LE VESTIAIRE DE LUDOLETTE EST À LA RECHERCHE DE BÉNÉVOLES POUR
TRAVAILLER UNE DEMI-JOURNÉE PAR SEMAINE POUR S'OCCUPER DES VÊTEMENTS.
DONNEZ VOTRE NOM À DANIELLE AU 819 399-3023. APPELEZ-NOUS, VENEZ DONNER AU SUIVANT!**



MDJ L'EAU-VENT

819 399-2876

Il nous fera un immense plaisir de t'accueillir gratuitement à la MDJ après tes journées d'école du mardi au vendredi de 16 h à 21 h. Les activités seront désormais majoritairement à l'intérieur et le masque est obligatoire.

INSCRIS-TOI à l'avance pour réserver ta place!

Tu devras aussi respecter certaines consignes assurant la sécurité des jeunes, de l'équipe de travail et de la population afin d'éviter la propagation de la COVID-19.

ACTIVITÉS À VENIR :

- Mercredi 14 octobre 17h: Exposition photos «Les MDJ changent nos vies» dans le cadre de la Semaine des Maisons des jeunes. Parents, membres et gens de la communauté, nous vous invitons cordialement à vous joindre à nous!
- Vendredi 23 octobre (11 h à 16 h): Activité surprise du comité Halloween
- Mercredi 28 octobre: Cinéma maison d'Halloween
- Vendredi 30 octobre: Soirée d'Halloween

SEMAINE DES MAISONS DES JEUNES - INVITATION À TOUTE LA POPULATION POUR L'EXPOSITION «LES MDJ CHANGENT NOS VIES!»

Du 12 au 18 octobre prochain, nous soulignerons à la MDJ la semaine des Maisons des jeunes sous le thème «Les MDJ changent nos vies!» pour démontrer les répercussions à long terme qu'a le projet Maisons des jeunes.

Le mercredi 14 octobre, il nous fera un plaisir d'accueillir les jeunes, leurs parents, ainsi que toute la population pour une soirée spéciale dès 17h: dévoilement de l'exposition de photos prises par les jeunes, tirages et animations sont au rendez-vous!

Pour participer: inscrivez-vous au 819 399-2876.
En cas de pluie, l'activité est reportée au lendemain.

SOIRÉE DES 6^E ANNÉES

Le 18 septembre dernier, nous avons eu la chance de recevoir à l'extérieur et dans le respect des normes près de 30 jeunes de 6^e année afin qu'ils découvrent leur MDJ! Plusieurs parents ont aussi eu l'occasion de visiter la MDJ. Feu de camp, quiz, visites de la MDJ et activités extérieures, nous avons eu bien du plaisir à vous connaître. Merci à cette belle relève et à leurs parents!

HORAIRE :

Mardi au vendredi : 16 h à 21 h

Pédagogiques : variable

Pour un urgent besoin de parler: Tel-jeunes 1 800 263-2266.



Centre l'Assomption

La municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a remis un chèque 10 000\$ pour la campagne de financement génératrice du Centre l'Assomption de la Noirceur à la Lumière. Ce don fait grimper le thermomètre à 43 000\$. Pour les gens qui voudraient faire un don, il est possible de le faire auprès d'André Nadeau au 819 399-3230. Ensemble nous allons atteindre notre objectif de 80 000\$

Sur la photo rangée avant : Mme Manon Daigle, directrice générale du Centre, M. André Nadeau, président du CA du Centre L'Assomption
2^e rangée : M Réjean Labarre, maire suppléant, et M Raymond Frappier, administrateur CA du Centre l'Assomption



Le comité
St-Léo en famille
vous mijote une
HALLOWEEN
SÉCURITAIRE pour
tous les âges qui
respectera les
normes
sanitaires!

Suivez notre page!

 St-Léo en famille

St-Léo  en famille

SAINTE-EULALIE ET DAVELUYVILLE CHAMPIONS À LA BALLE RAPIDE

Du 10 au 13 septembre derniers, avaient lieu les séries éliminatoires de la Ligue de balle rapide mineure du Centre-du-Québec au Stade Jean-Yves-Doucet de Saint-Léonard-d'Aston. Six équipes en catégorie atome-moustique (U-12) et 6 équipes en catégorie benjamin-cadet (U-16) convoitaient les grands honneurs de la ligue dans un tournoi de type gagnant-perdant.

En finale de la catégorie atome-moustique (U-12), L'Express vert de Saint-Léonard-d'Aston et les frères Guévin affrontaient les Pirates de Sainte-Eulalie et les frères Lacharité champions de la saison régulière. Avant d'atteindre la finale, les Pirates avaient disposé des Expos rouge de Saint-Wenceslas 8-1 et de l'Express blanc de Saint-Léonard-d'Aston 7-2. Dans le match ultime, grâce à une poussée de quatre points en 3^e manche, les Pirates s'assuraient du titre des séries prenant la mesure de l'adversaire 5-2. Les performances offensives des frères Lucas et Malik Lacharité, Ayden Page, Mathieu Boudreau et Sacha Broderon ont permis à l'équipe de l'entraîneure Lysanne Désilets de remporter la grande finale pour être consacrée championne de la saison et des séries pour une deuxième année d'affilée!



En catégorie benjamin-cadet (U-16), deux nouvelles franchises avaient été ajoutées à la ligue cette année, soit les Blue Jays de Princeville et Plessisville. Un duel de lanceurs était à prévoir entre Isaac Noël du Canlak de Daveluyville et William Ruel de l'Express de Saint-Léonard-d'Aston. De plus, l'entraîneur Martin Beaulieu du Canlak avait mentionné que son équipe était due pour une victoire, cette équipe s'étant inclinée en finale lors des sept dernières années. Les amateurs de balle rapide nombreux n'ont pas été déçus assistant à un match à vous couper le souffle se terminant en prolongation. Avant de se rendre en finale, le Canlak avait difficilement vaincu Plessisville 8-7, les Coyotes du Centre-du-Québec 6-3 et les Expos de Saint-Wenceslas 5-2. En grande finale, à la dernière manche, avec trois coureurs sur les buts, l'Express avait arrêté la menace du Canlak en retirant sur une souricière le coureur en position de marquer au troisième but. On se dirigeait alors en prolongation, l'Express débutant au bâton avec un coureur au deuxième but. Ballon au champ droit capté par le joueur du Canlak Steve Allemann qui effectua un relais précis pour retirer le coureur qui s'était aventuré trop loin, double jeu! C'en était fait de l'Express pour cette manche. À leur tour au bâton, le Canlak débutait aussi la manche avec un coureur au deuxième but. William Côté frappa solidement la balle au champ droit pour donner la victoire à son équipe par le compte de 3-2. La prédiction de l'entraîneur Beaulieu était accomplie: le Canlak de Daveluyville était Champion des séries éliminatoires 2020. Dans ce match, il faut souligner les jeux défensifs exceptionnels réussis par les jeunes joueurs des deux équipes ainsi que le travail des deux lanceurs réussissant 7 retraits au bâton chacun en 5 manches lancées.



Toute l'équipe de la nouvelle chaîne de télé Télé-Cœur (Stéphane Lévesque, animateur et Jean-Yves Doucet, commentateur) était sur place pour enregistrer et commenter les matchs de cette importante compétition. Dix-huit équipes et 230 joueuses et joueurs de balle rapide de la ligue du Centre-du-Québec ont pu se perfectionner sur les terrains de balle des diverses municipalités du Centre-du-Québec. Les équipes, joueuses ou joueurs intéressés à joindre la ligue de balle rapide du Centre-du-Québec sont priés de communiquer avec Jean-Yves Doucet 819 461-0686.

Semaine de la coopération Mieux vivre Avec ses finances

Du 11 au 17 octobre 2020
Prenez part à nos rendez-vous virtuels
qui vous aideront, pas à pas, à mieux vivre
avec vos finances.

desjardins.com/semainecoop



OCTOBRE 2020

DIMANCHE

LUNDI

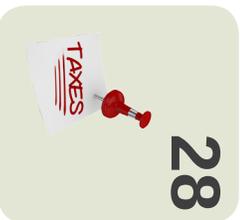
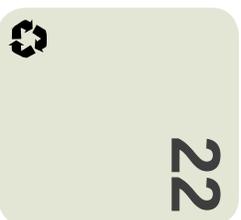
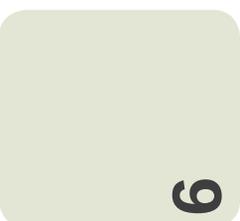
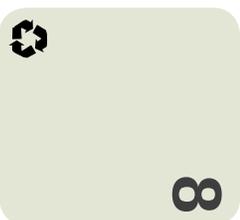
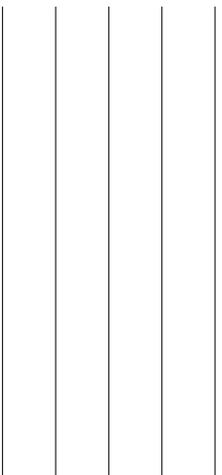
MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

SAMEDI



 Récupération  Ordures

CORRECTION : LISE DUFRESNE